



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 9 heures 00

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 4
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia par
procuration à Mme
BALDINI Murielle
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie
absente non excusée.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 04/06/2024

Date d'affichage : 04/06/2024

Objet: D-2024-06-02 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la voirie Communale subventionnables Dotations Cantonales 2024 :

Devis n°1- L'entreprise retenue est : EIRL MIR - Réfection de la toiture de l'Auberge Communale « Le Vieux Moulin »

-Montant des travaux HT- 24 960.00 € -

Devis n°2 – L'entreprise retenue est : SCOFFIER FRERES : Reconstruction d'un mur effondré en pierre concernant la Montée Sainte Pétronille.

-Montant des travaux HT 21 673.75 €-

AR Prefecture

006-210601076-20240607-D_2024_06_02-DE
Reçu le 20/06/2024

Le montant total des travaux HT est de 46 134.00 € :

Part Communale 9 227.00 €

CD 06-DCA 2024 - 36 907.00€

Le Conseil Municipal à voté à L'UNANIMITE les différents devis concernant la Dotation Cantonale 2024.

Et charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires concernant l'obtention de cette dotation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à : La Roque-en-Provence

Le : Vendredi 07 Juin 2024

Le Maire ARGENTI Alexis



AR Prefecture

006-210601076-20240607-D_2024_06_02-DE
Reçu le 20/06/2024